



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES : <ul style="list-style-type: none"> Salle des fêtes, Orangerie Théâtre Molière 	Délibération n° 2023.05.24.037
--	---------------------------------------

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Monsieur Tanguy THEBLINE propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur la révision des tarifs en vigueur de location des salles municipales.

Considérant l'augmentation du coût du fonctionnement des équipements mis à disposition des particuliers et des organismes, notamment le coût des fluides, des produits sanitaires et du personnel d'entretien, sont proposés les tarifs suivants, pour une application au 1^{er} septembre 2023

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (en euros)	
LIEUX	LAUNAGUETOIS à compter du 01.09.2023
SALLE DES FETES (Bals, soirées, réunions, repas...)	
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi hors repas)	68 €
Forfait demi-journée (le matin de 8h00 à 14h00 et l'après-midi entre 13h00 et 19h00)	285 €
Forfait après-midi + soirée (occupation de 13h00 à 2h00)	588 €
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 2h00)	700 €
Forfait week-end (vendredi 14h – dimanche 22h00)	1 037 €
CAUTIONNEMENT	1 000 €
<i>Le mois de juin n'est pas disponible pour les particuliers.</i>	

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : / Date convocation et affichage : 17 mai 2023 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication du 7 JUIN 2023 - notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE). Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires expositions, apéritifs mariage)	
Forfait réunion simple (2h00 d'occupation en matinée ou après-midi hors temps de repas)	56 €
Forfait demi-journée (occupation de 8h00 à 14h00 ou l'après-midi de 12h00 à 18h00)	190 €
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 22h00)	291 €
Apéritif mariage / baptême (jour de l'évènement uniquement – occupation de 8h à 18h)	122 €
Cocktail soirée jusqu'à 22h00 (occupation de la salle de 16h à 22h00)	179 €
CAUTIONNEMENT	1 000 €

La salle des fêtes et l'orangerie sont louées exclusivement aux particuliers et organismes domiciliés à Launaguet.

THEÂTRE MOLIERE (activités théâtrales, conférences...)		
	Associations Launaguétoises A compter du 01/09/2023	Associations extérieures A compter du 01/09/2023
9h00 à minuit (journée complète)	80 €	150 €
Forfait week-end (occupation samedi 9h au dimanche minuit)	150 €	280 €
CAUTIONNEMENT	1 000 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que décrits dans les tableaux ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Adoptent les tarifs de location de la salle des fêtes, de l'orangerie et du théâtre Molière applicables au 1^{er} septembre 2023, tels que décrits dans les tableaux ci-dessus.**

Voté à la majorité, dont 25 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE [G. DENEUVILLE, S.IZQUIERDO, C. COGNET, G. BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE)].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : / Date convocation et affichage : 17 mai 2023 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE). Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>